

**Délibération n°2024.06.07 : REPRÉSENTATION DU SMGSN DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES**

**Date de convocation** : 11 juin 2024

**Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :**

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

**Délégués titulaires excusés :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

**Pouvoirs :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Cyriaque LETHUILLIER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Hubert LECARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Hubert LECARPENTIER

**Carte** : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
<b>Délégués</b>	14	7	12	0	0	12
<b>Voix</b>	41	21	39	0	0	39



## Exposé des motifs

Le syndicat de par ses compétences participe à beaucoup de projets et de réflexions sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il est par conséquent amené à siéger dans divers organismes et commissions pour lesquelles il convient de désigner des représentants.

## Délibération

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Étant constaté le dépôt d'une seule candidature pour chaque siège à pourvoir au sein des organismes et commissions extérieures présentées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner les représentants suivants au sein des organismes et commissions extérieures :

Organismes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	M. DEMAZURE	
France Dignes	M. PECOT	M. DEMAZURE
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondations (CEPRI)	M. LANGLOIS	M. LECARPENTIER
Comité de pilotage des sites Natura 2000	M. LECARPENTIER	M. LE FUR
Syndicat au Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine (CSES)	M. LETHUILLIER	
Cerema	M. LE FUR	M. LETHUILLIER
Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	M. DEMAZURE	
Comité de suivi de l'observatoire de l'avifaune de la ZPS de l'estuaire et des marais de la basse Seine	M. DEMAZURE	

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240624-2024-06-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/07/2024

Affichage : 01/07/2024



Julien DEMAZURE